



## ajournement de la demande de naturalisation

Par **hildareine**, le **05/10/2009** à **01:56**

Bonjour,

Je suis toute nouvelle dans ce forum, je viens parceque je suis désemparée, et ne sais plus à quel saint me vouer. Je viens de recevoir l'ajournemet de ma demande de naturalisation au motif que mes deus premiers enfants sont entrés en France hors du regroupement familial, en méconnaissance de la Loi française.

Pour la petite histoire, je suis entrée en France en 2002 avec mes 2 premiers enfants avec un visa touristique, alors âgés de 2 et 8 ans. Mon 3ème enfant est né ici en FRANCE en 2002 d'un père français. Ce qui m'a donné alors droit à la carte de résident en 2005, et par ricochet, un titre de circulation à mes 2 premiers enfants. Depuis notre arrivée, ils sont régulièrement scolarisés, et l'aînée est aujourd'hui en classe de 1ère. Depuis 2007, je travaille comme contractuelle infirmière dans la fonction publique hospitalière. Mes enfants n'ont jamais bénéficié des allocations familiales à cause du même motif; ne sont pas rentrés en France par le regroupement familial.

Quelle mère aurai-je été d'abandonner mes enfants en Afrique alors que je subissais la violence de leur père qui les a chassés de chez lui?

Dites moi s'il vous plaît , que dois-je faire? La demande de recours gracieux marche t-elle? Et au bout de 2 ans, qu'est ce qui aura changé dans ma situation?